

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE SPÉCIALE** DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 18 MARS 2020 À 13 HEURES, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
Solange Turgeon, vice-présidente
Marc Fortin, PDG et secrétaire
Johanne Beaudoin
Dave Charlton
Ginette Côté
Roger Dubé
Geneviève Fafard
Josée Francœur
Pascale Lafortune
Michaël Lavigne
Jean-Pierre Porlier
France St-Pierre
Diane Ouellet
Jean-Marie Vollant

Invités : Johanne Savard, présidente-directrice générale adjointe
Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance spéciale à 13 heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2020-03-033

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 18 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance publique régulière du 29 janvier 2020

Résolution 2020-03-034

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 29 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance spéciale du 6 février 2020

Résolution 2020-03-035

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 6 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.3. Séance spéciale du 14 février 2020

Résolution 2020-03-036

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 14 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.4. Séance spéciale du 20 février 2020

Résolution 2020-03-037

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 20 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président, monsieur Denis Miousse, mentionne que des démarches sont en cours pour le remplacement du président-directeur général qui a annoncé sa retraite. Il précise qu'une séance du conseil d'administration à huis clos suivra la séance en cours afin de traiter spécifiquement de ce sujet.

Par ailleurs, il souligne le travail de toutes les équipes du CISSS de la Côte-Nord qui doivent composer avec la situation de pandémie qui sévit.

6. Rapport du président-directeur général

Le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, indique que toute l'attention est portée sur la gestion de la crise causée par la pandémie. À ce jour, la Côte-Nord ne compte aucun cas confirmé. Toutefois, plusieurs personnes sont en investigation ou sont en attente de résultats.

Monsieur Fortin fait le point sur la situation et il fait part des diverses initiatives en cours sur la Côte-Nord pour faire face à la situation et répondre aux directives ministérielles. Pour ce faire, plusieurs comités sont notamment mis en place pour assurer la coordination des travaux. Il ajoute que les principaux enjeux sont la disponibilité des équipements de protection et les besoins de personnel de soins.

En terminant, il est mentionné que des plans de délestage sont en cours afin de libérer des lits et de diriger le personnel vers les directions touchées directement par la pandémie.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Agenda de consentement

8.1. Affaires médicales

8.1.1. Nominations de membres actifs

Résolution 2020-03-038

Attendu la demande de nomination de la D^r Anne-Pascale Côté, omnipraticienne, numéro de permis 19973, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « médecine générale (hospitalisation, incluant psychiatrie, soins intensifs, pédiatrie, unités de médecine, gériatrie [UCDG], GMF-U, soins à domicile et CHSLD) » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-334);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^r Anne-Pascale Côté, omnipraticienne, numéro de permis 19973;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des priviléges en « médecine générale (hospitalisation, incluant psychiatrie, soins intensifs, pédiatrie, unités de médecine, gériatrie [UCDG], GMF-U, soins à domicile et CHSLD) », pour la période du 18 mars 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-039

Attendu la demande de nomination de la D^r Élisabeth Croteau, dentiste, numéro de permis 14116, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « dentisterie au bloc opératoire » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-335);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^r Élisabeth Croteau, dentiste, numéro de permis 14116;

- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « dentisterie au bloc opératoire » pour la période du 18 mars 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-040

Attendu la demande de nomination de la Dr^e Manon Charbonneau, pédopsychiatre, numéro de permis 87185, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-336);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la Dr^e Manon Charbonneau, pédopsychiatre, numéro de permis 87185;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie » pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

8.1.2. Nominations de membres associés

Résolution 2020-03-041

Attendu la demande de nomination du Dr Federico Discepola, radiologue, numéro de permis 10117, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « radiologie diagnostique (lecture à distance) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-345);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Federico Discepola, radiologue, numéro de permis 10117;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « radiologie diagnostique (lecture à distance) » pour la période du 18 mars 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-042

Attendu la demande de nomination du Dr Hugo St-Amand, chirurgien plastique, numéro de permis 09364, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « chirurgie plastique » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-343);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Hugo St-Amand, chirurgien plastique, numéro de permis 09364;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « chirurgie plastique » pour la période du 18 mars 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-043

Attendu la demande de nomination du Dr Yannick Verlaan, anesthésiologue, numéro de permis 18209, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « anesthésiologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-344);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Yannick Verlaan, anesthésiologue, numéro de permis 18209;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « anesthésiologie » pour la période du 18 mars 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-044

Attendu la demande de nomination de la Dr^e Fatima Hachachena, omnipraticienne, numéro de permis 01141, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « médecine générale (hospitalisation, urgence et clinique externe) » à l'installation de la Minganie;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-341);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la Dr^e Fatima Hachachena, omnipraticienne, numéro de permis 01141;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Minganie;
- **De lui octroyer** des priviléges en « médecine générale (hospitalisation, urgence et clinique externe) », pour la période du 18 mars 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-045

Attendu la demande de nomination de la Dr^e Janie Giard, omnipraticienne, numéro de permis 88101, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « médecine générale, incluant urgence, hospitalisation et soins prolongés (CHSLD) » à l'installation des Escoumins;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-342);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^r Janie Giard, omnipraticienne, numéro de permis 88101;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation des Escoumins;
- **De lui octroyer** des priviléges en « médecine générale, incluant urgence, hospitalisation et soins prolongés (CHSLD) », pour la période du 18 mars 2020 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

8.1.3. Modification de priviléges

Résolution 2020-03-046

Attendu la demande formulée par le D^r Arnold Radu, radiologue, numéro de permis 14441, membre associé à l'installation de Sept-Îles, afin de procéder à l'ajout de l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef de département régional d'imagerie médicale par intérim;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-340);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des priviléges du D^r Arnold Radu, radiologue, numéro de permis 14441, afin de procéder à l'ajout de l'installation de Baie-Comeau;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 18 mars 2020;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

8.1.4. Changements de statut

Résolution 2020-03-047

Attendu la demande formulée par le D^r Daniel Simard-Gilbert, omnipraticien, membre actif à l'installation des Escoumins, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé avec des priviléges en « médecine générale (urgence, EDU, hospitalisation, médecine hyperbare et consultation médicale) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-338);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut du Dr Daniel Simard-Gilbert, omnipraticien, numéro de permis 18322, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 18 mars 2020;
- **De lui octroyer** des priviléges en « médecine générale (urgence, EDU, hospitalisation, médecine hyperbare et consultation médicale) » à l'installation des Escoumins;
- **Que ce** changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-048

Attendu la demande formulée par le Dr Rémi Mercier, omnipraticien, membre actif à l'installation des Escoumins, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé avec des priviléges en « médecine générale (consultation en bureau) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-337);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut du Dr Rémi Mercier, omnipraticien, numéro de permis 03450, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 18 mars 2020;
- **De lui octroyer** des priviléges en « médecine générale (consultation en bureau) » à l'installation des Escoumins;
- **Que ce** changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-049

Attendu la demande formulée par la Dr Isabelle Samson, médecin spécialiste en santé publique, membre associé pour toutes les installations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre actif avec des priviléges en « santé publique et médecine préventive »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le chef du département régional de santé publique;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 25 février 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-339);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la Dr^e Isabelle Samson, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 97153, de membre associé à celui de membre actif, à compter du 6 avril 2020;
- **De lui octroyer** des priviléges en « santé publique et médecine préventive » pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;
- **Que ce** changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

8.1.5. Démissions

Résolution 2020-03-050

Attendu la démission du Dr Yves Létourneau, dentiste, membre actif à l'installation de la Basse-Côte-Nord, par lettre reçue le 10 mars 2020 et annonçant sa démission effective à compter du 27 juin 2020;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-346);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du Dr Yves Létourneau, dentiste, numéro de permis 86149, à compter du 27 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

8.1.6. Chefferie du département régional de médecine spécialisée

Résolution 2020-03-051

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination par les membres du département régional de médecine spécialisée lors d'une rencontre tenue le 15 janvier 2020;

Attendu que la Dr^e Pascale Lafortune, interniste à l'installation de Sept-Îles, numéro de permis 96284, a confirmé qu'elle ne désirait pas renouveler son mandat de chef adjointe au département régional de médecine spécialisée qui est venu à échéance;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-320);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat du Dr Yves Girard, interniste à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 97233, à titre de chef au département régional de médecine spécialisée;
- **De procéder** à la nomination de la Dr^e Kim Boutet, pneumologue à l'installation de Sept-Îles, numéro de permis 06404, à titre de chef adjointe au département régional de médecine spécialisée.

Adopté à l'unanimité.

8.1.7. Chefferie du département régional de chirurgie

Résolution 2020-03-052

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination d'officiers par les membres du département régional de chirurgie lors d'une rencontre tenue le 18 février 2020;

Attendu que le règlement du département régional de chirurgie mentionne la possibilité d'alternance de la chefferie entre les deux officiers;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-330);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat à titre d'officier du département de chirurgie du Dr Olivier Mailloux, chirurgien général à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 13508;
- **De reconduire** le mandat à titre d'officier du département de chirurgie de la Dr^e Nathalie Michaud, chirurgienne générale à l'installation de Sept-Îles, numéro de permis 03302;
- **D'adopter** l'alternance de la chefferie entre le Dr Olivier Mailloux et la Dr^e Nathalie Michaud en date du 18 mars 2020, comme stipulé dans le règlement du département régional de chirurgie.

Adopté à l'unanimité.

8.1.8. Renouvellement du mandat du directeur du GMF-U de Manicouagan

Résolution 2020-03-053

Attendu que les membres du groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) de Manicouagan ont été consultés;

Attendu que les membres du GMF-U de Manicouagan ont donné majoritairement leur accord;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 11 mars 2020 (résolution CMDP-2020-350);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr David Lee en tant que directeur du GMF-U de Manicouagan.

Adopté à l'unanimité.

8.1.9. Cogestion médicale de l'installation de Port-Cartier

Résolution 2020-03-054

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination par les membres de l'équipe médicale de l'installation de Port-Cartier lors d'une rencontre tenue le 27 janvier 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-331);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat du Dr Pierre Gosselin, omnipraticien à l'installation de Port-Cartier, numéro de permis 84265, à titre de cogestionnaire médical pour l'installation de Port-Cartier au sein du département régional de médecine générale.

Adopté à l'unanimité.

8.1.10. Cogestion médicale de l'installation de la Minganie

Résolution 2020-03-055

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la nomination par les membres de l'équipe médicale de l'installation de la Minganie lors d'une rencontre tenue le 19 décembre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-332);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat de la Dr^e Joëlle Boizard, omnipraticienne à l'installation de la Minganie, numéro de permis 15707, à titre de cogestionnaire médicale pour l'installation de la Minganie au sein du département régional de médecine générale.

Adopté à l'unanimité.

8.1.11. Démission du Dr Guillaume Lord à titre de cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins

Résolution 2020-03-056

Attendu la lettre de démission transmise par le Dr Guillaume Lord, cogestionnaire médical pour l'installation des Escoumins, informant de son intention de démissionner de son poste de cogestionnaire à compter du 31 mai 2020;

Attendu que le délai de 60 jours prévu à l'article 2.3 du Règlement de département de médecine générale (G1-251-027) est respecté;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-333);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du Dr Guillaume Lord, numéro de permis 07165, à titre de cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins, à partir du 31 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

8.2. Nominations – Directrice médicale régionale des services préhospitaliers d'urgence et directrice médicale régionale adjointe

Résolution 2020-03-057

Attendu que l'article 17 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence prévoit la désignation par un CISSS d'un directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence (DMR-SPU);

Attendu la démission du Dr Jean-François Bélanger;

Attendu que la Dr^e Anne-Marie Larkin et la Dr^e Stéphanie Thibault ont signifié leur intérêt à occuper les fonctions respectives de DMR et DMR adjointe des SPU;

Attendu que la directrice médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence, Dr Élyse Berger-Pelletier, a été informée et a donné un avis favorable;

Attendu que la présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, Dr Sara Garneau, a été informée et présentera une résolution en ce sens à son prochain comité exécutif;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du Dr Jean-François Bélanger à titre de DMR-SPU et que cette démission soit en vigueur à compter du 31 mars 2020;
- **De nommer** la Dr Anne-Marie Larkin à titre de directrice médicale régionale des services préhospitaliers d'urgence pour la région de la Côte-Nord à compter du 1^{er} avril 2020;
- **De nommer** la Dr Stéphanie Thibault, à titre de directrice médicale adjointe des services préhospitaliers d'urgence pour la région de la Côte-Nord à compter du 1^{er} avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

8.3. Modifications au permis d'exploitation

Résolution 2020-03-058

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu que la ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

Attendu que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Attendu le changement de nom apporté en janvier 2020 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à l'installation du 128, rue Régnault à Sept-Îles ayant les missions de *Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)* et *CR DI-TSA* pour *Centre de protection et de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Sept-Îles*;

Attendu la logique du service des permis du MSSS d'enlever de l'appellation des installations ayant la mission de *Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)* les mots « *de l'enfance et de la jeunesse* » lorsqu'un centre de réadaptation (CR) y est greffé;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** à la ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications de noms au permis de deux installations du CISSS de la Côte-Nord et de délivrer un nouveau permis d'exploitation;
- **De changer** les noms des installations suivantes :
 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et de réadaptation des Escoumins (5123-5034);
 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et de réadaptation en dépendance de Forestville (5123-5042);

Pour les noms suivants :

- Centre de protection et de réadaptation des Escoumins (5123-5034);
- Centre de protection et de réadaptation en dépendance de Forestville (5123-5042);

- **Que** le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

- **D'autoriser** le président-directeur général du CISSS de la Côte-Nord à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

8.4. Emprunts par marge de crédit – Ministère des Finances

Résolution 2020-03-059

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (l'« Emprunteur ») désire, conformément aux autorisations reçues de la ministre de la Santé et des Services sociaux (la « Ministre ») en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre, mettre en place une marge de crédit, lui permettant d'emprunter, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement (le « Prêteur »);

Attendu qu'il est opportun d'autoriser ces emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

Attendu que l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser des emprunts prévus à la présente résolution;

Il est proposé et appuyé :

1. **Que** l'Emprunteur soit autorisé à mettre en place une ou des marges de crédit auprès du Prêteur et à conclure, à cette fin, une convention de marge de crédit, le tout aux conditions suivantes :
 - a) Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) Le montant du solde des emprunts par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par la Ministre;
2. **Qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1b), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés;**
3. **Que** chaque emprunt ou remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit soit constaté par la remise d'une confirmation de transaction au Prêteur;
4. **Que** l'un ou l'autre des dirigeants suivants de l'Emprunteur :
 - o le président-directeur général;
 - o la présidente-directrice générale adjointe;
 - o le directeur des ressources financières;
 soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit.

Adopté à l'unanimité.

8.5. Demande d'autorisation d'emprunt temporaire lié aux dépenses courantes de fonctionnement au MSSS

Résolution 2020-03-060

Attendu qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2018-030 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

Attendu que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an;

Attendu que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 26 mars 2020;

Attendu qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord auprès de Desjardins Entreprises jusqu'au 1^{er} avril 2021;

Attendu que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 75 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 1^{er} avril 2021 auprès de Desjardins Entreprises.

Adopté à l'unanimité.

9. Nouveaux dossiers

9.1. Démission d'un administrateur du conseil d'administration

Résolution 2020-03-061

Attendu la démission de madame Danielle Sirois;

Attendu que le conseil d'administration doit en prendre acte;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de madame Danielle Sirois à titre de *membre indépendant, expertise en réadaptation* au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et d'en aviser la ministre;
- **D'acheminer** une lettre de remerciements à madame Sirois pour ses services.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre Porlier signale que madame Danielle Sirois siégeait aussi au comité de vigilance et de la qualité. Ce poste devenant vacant avec la démission de madame Sirois, monsieur Porlier invite les membres du conseil d'administration à le contacter s'ils souhaitent siéger à ce comité.

9.2. Calendrier des séances publiques régulières du conseil d'administration 2020-2021

Résolution 2020-03-062

Attendu l'article 9.1 du règlement de régie interne du conseil d'administration qui stipule que le conseil doit se réunir au moins six fois par année (art. 176 de la LSSSS);

Attendu que le conseil d'administration de l'établissement doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle la population est invitée à participer et que cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le calendrier des séances publiques régulières 2020-2021 du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord couvrant la période de septembre 2020 à juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

9.3. Politique et procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance

Résolution 2020-03-063

Attendu l'article 181.0.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux doit procéder à l'évaluation de son fonctionnement;

Attendu les normes d'excellence sur la gouvernance d'Agrement Canada qui exigent que le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de chacun de ses membres (norme 13);

Attendu les travaux effectués par le comité de gouvernance et d'éthique;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord doit adopter une politique portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité de son système de gouvernance;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration ont aussi pris connaissance de la procédure portant sur le même sujet pour laquelle quelques détails restent à être finalisés.

9.4. Politique portant sur l'identification sans équivoque d'un usager avant le début de chaque prestation de soins et de services

Résolution 2020-03-064

Attendu l'article 431, paragraphe 6.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, qui stipule que « [le ministre] prend les mesures propres à assurer aux usagers la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux »;

Attendu la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux informe les organismes de son réseau de l'obligation d'uniformiser la procédure relative à l'identification de tout usager qui reçoit des services de santé ou des services sociaux. Cette procédure doit s'appliquer à toutes les étapes où l'usager doit être identifié au moment de recevoir des services de santé ou des services sociaux;

Attendu que l'identification sans équivoque d'un usager avant le début de chaque prestation de soins et de services est une pratique organisationnelle requise dans le cadre du programme Qmentum Agrément Canada et qui définit cette pratique essentielle à mettre place dans l'organisme pour améliorer la sécurité des usagers et pour minimiser les risques;

Il est proposé et appuyé :

- **d'adopter** la politique portant sur l'identification sans équivoque d'un usager avant le début de chaque prestation de soins et de services.

Adopté à l'unanimité.

9.5. Modification de la politique sur les frais de déplacement et de séjour

Résolution 2020-03-065

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a l'obligation de se conformer aux différentes normes et pratiques de gestion édictées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le tout en respect des conventions collectives en vigueur;

Attendu les recommandations du comité de travail;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord doit tenir compte des particularités régionales;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique sur les frais de déplacement et de séjour, portant le numéro G1-252-014, comme présenté.

Adopté à l'unanimité.

9.6. Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

Résolution 2020-03-066

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit se doter d'un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, conformément à la directive du Conseil du trésor;

Attendu que le plan devait être adopté au plus tard le 31 décembre 2019;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le plan de gestion du CISSS de la Côte-Nord portant sur les risques de corruption et de collusion, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

9.7. Nominations – Directeur adjoint à la Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) et directeur adjoint à la Direction des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux (DSMDIISSG)

Résolution 2020-03-067

Attendu la nécessité d'optimiser la gestion de la Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP);

Attendu que ce poste de cadre supérieur doit demeurer à l'intérieur du nombre prescrit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'établissement;

Attendu que ce poste de directeur adjoint doit respecter les balises de classification du personnel d'encadrement;

Attendu que le président-directeur général fera les représentations auprès du MSSS pour la détermination de la classe salariale;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** madame Sonia St-Louis au poste de directrice adjointe à la Direction des programmes DI-TSA-DP;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à convenir des modalités d'embauche de la directrice adjointe, selon les conditions prévues au décret qui s'applique;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-03-068

Attendu la nécessité d'optimiser la gestion de la Direction des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux (DSMDIISSG);

Attendu que ce poste de cadre supérieur doit demeurer à l'intérieur du nombre prescrit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'établissement;

Attendu que ce poste de directeur adjoint doit respecter les balises de classification du personnel d'encadrement;

Attendu que le président-directeur général fera les représentations auprès du MSSS pour la détermination de la classe salariale;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** madame Karine Bujold au poste de directrice adjointe à la DSMDIISSG;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à convenir des modalités d'embauche de la directrice adjointe, selon les conditions prévues au décret qui s'applique;

- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

9.8. DRMG – Avis du résultat du processus électoral

Il est rappelé que le conseil d'administration du CISSS a convenu, lors de sa séance publique du 29 janvier dernier, de fixer au 16 avril 2020 (si requis) la date de scrutin pour le renouvellement du comité de direction du département régional de médecine générale (DRMG) et de nommer madame Johanne Carré à titre de présidente d'élection.

Madame Carré indique qu'au terme de la période des mises en candidature, qui prenait fin le 12 mars 2020, le nombre de candidatures reçues était égal au nombre de postes à pourvoir.

Ainsi, les médecins omnipraticiens suivants ont été déclarés « élus sans concurrent » et occuperont les trois postes concernés par le présent processus d'élection :

- Dr^e Claudette Viens (Haute-Côte-Nord)
- Dr Jonathan Aubert (Haute-Côte-Nord)
- Dr Roger Dubé (Manicouagan)

Le Dr^r Roger Dubé précise qu'une représentation des six territoires de MRC doit être respectée au comité de direction du DRMG, ce qui sera pris en compte lorsque les membres élus procéderont aux nominations à venir.

10. Rapport des comités

10.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 27 février 2020, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes : douze recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 15 janvier 2020, douze recommandations ont été complétées le 27 février 2020 et 67 dossiers demeurent en étude;
- Tableau de bord de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi des dossiers de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique :
 - Rapport trimestriel gestion des risques 2019-2020;
 - Suivi des autres dossiers qualité;
- Visite CHSLD – MSSS (22 au 24 octobre 2019);
- État de situation des usagers en niveau de soins alternatifs (NSA);
- Suivi – Situation DPJ du CISSS de la Côte-Nord.

10.2. Comité de gouvernance et d'éthique

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Johanne Beaudoin, indique que la réunion qui était prévue aujourd'hui en avant-midi a été annulée, considérant la situation de pandémie.

10.3. Comité de vérification

Le président du comité de vérification, monsieur Michaël Lavigne, indique que la réunion qui devait se tenir le 17 mars a été annulée, considérant la situation de pandémie.

10.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 11 mars 2020, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Voici les sujets discutés lors de cette rencontre axée sur les relations de travail :

- Entrée en fonction de la directrice adjointe des ressources humaines, communications et affaires juridiques et de la chef du service des ressources humaines – relations de travail;
- Ajout de ressources – Partenaires de proximité;
- Rencontre avec les syndicats;
- Maintien des services essentiels;
- État de situation – Disparités régionales;
- État de situation – SIISNEQ;
- État de situation – Pavillon Richelieu;
- Tableaux de bord.

10.5. Comité des usagers

Le président du comité des usagers, monsieur Jean-Pierre Porlier, indique qu'il n'a rien à signaler concernant le comité des usagers.

11. Affaires nouvelles

11.1. Prochaines séances publiques du conseil d'administration

La présidente-directrice générale adjointe indique que le ministère de la Santé et des Services sociaux vérifie de quelle façon les séances publiques des CISSS et CIUSSS pourront se tenir dans le cadre de la situation actuelle de confinement due à la pandémie. Des consignes devraient donc nous parvenir à ce sujet dans les jours ou semaines à venir.

12. Clôture de la séance

Résolution 2020-03-069

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 18 mars 2020 à 15 heures.

Adopté à l'unanimité.

Denis Miousse
Président

Marc Fortin
Secrétaire